

N°2025-03/16B

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE DISCONTINUITÉ CYCLABLE LE LONG DE LA RD 40 SUR LA COMMUNE DE LATOUR-BAS-ELNE.

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 mars, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10		Pour :	8
En exercice :	10	Vote :	Contre :	0
Présents :	7		Abstention :	0

Présents : François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

Absent excusé : Dominique ANDRAULT, Louis SALA.

Absent excusé ayant donné procuration : Robert OLIVE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU

Secrétaire de séance : Christophe MANAS

Date de convocation : 26 février 2025

Le Président expose à l'Assemblée,

La Communauté de Communes Sud Roussillon poursuit les objectifs communs de revitalisation des centralités et de développement du réseau Véloroute. Pour ce faire, elle souhaite créer une liaison directe et continue en longeant la RD 40, sur la commune de Latour-Bas-Elne.

En 2012, en collaboration avec le Département, la Communauté de Communes Sud Roussillon a réalisé une piste cyclable le long de RD40 à Latour-Bas-Elne entre le rond-point d'Intermarché et l'avenue de Saint-Cyprien, sur la commune de Latour-Bas-Elne.

Aujourd'hui cette piste débouche dans un lotissement, obligeant les usagers à emprunter les trottoirs de l'avenue de Saint-Cyprien, pour rejoindre un autre tronçon réalisé en 2019, entre le giratoire de la Coquille St Jacques et le stade de Saint-Cyprien.

Dans le cadre du schéma directeur des mobilités et du développement des voies douces, le traitement de cette discontinuité est identifié comme prioritaire et s'avère indispensable au développement de l'usage du vélo notamment pour les déplacements du quotidien en sécurité.

Délais prévisionnels de réalisation

Le projet est au stade de l'Avant-Projet

La date de mise en service est prévue en 2026-2027

Le coût global des travaux est de 180 000 € H.T.

Ainsi, une demande de subvention est à réaliser en vue de financer le projet.

Tableau de financement prévisionnel :

DEPENSES	FINANCEMENTS SOLLICITES		
	FINANCEURS	%	TOTAL
180 000 €	LE Département 66	27,78	50 000 €
	AUTOFINANCEMENT		
	CCSR	72,22	130 000 €
	TOTAL	100	180 000 €

LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

☞ **DECIDE** de solliciter le Département pour l'obtention d'une aide financière conformément au plan de financement ;

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

